

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

TENUE À 19 H

ORDRE DU JOUR

1. Déclaration d'ouverture par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 18 août 2026 et séance extraordinaire du 1er septembre 2026

Objet : approuver les procès-verbaux faisant état des délibérations du conseil alors qu'il siégeait en séance publique.

4. Dépôt - certificat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement SH-790

Objet : déposer le certificat de la procédure d'enregistrement relativement au règlement :

- **SH-790** décrétant un emprunt et une dépense de 900 000 \$ pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire pour le Service de sécurité incendie et de sécurité civile.

5. Dépôt - listes des dépenses autorisées par délégation de pouvoir

Objet : déposer la liste des contrats conclus, au cours du mois précédent, par le comité exécutif et comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et la liste des dépenses autorisées par délégation de pouvoir, et ce, en conformité avec les articles 477.2 et 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

6. Signature - ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MÉIE) - Contrat de prêt

Objet : autoriser la signature d'un contrat de prêt à intervenir avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie relativement au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - tarifs douaniers américains.

7. Signature - ministère des Transports et de la Mobilité durable - Programme d'aide au développement du transport collectif - volet I - 2025-2027

Objet : autoriser la signature d'une convention d'aide financière à intervenir avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable relativement au Programme d'aide au développement du transport collectif - volet I.

Il s'agit d'une aide financière maximale de 3 270 974 \$ pour les années 2025, 2026 et 2027.

8. Signature - Société de développement de Shawinigan - entente - aide financière - bâtiments industriels locatifs, développement commercial et soutiens divers

Objet : autoriser la signature d'une entente à intervenir avec la Société de développement de Shawinigan relativement au versement d'une aide financière pour les fins suivantes :

- exploitation de bâtiments industriels locatifs;
- soutien à l'entrepreneuriat et la promotion industrielle, commerciale et touristique.

9. Signature - Cité en scène et création - comité de coordination et de suivi stratégique du développement événementiel et touristique

Objet : autoriser la signature d'une entente avec l'organisme et créer un comité de coordination et de suivi stratégique du développement événementiel.

L'entente à conclure vise à établir un cadre permettant de préciser les modalités applicables aux relations entre la Ville et Cité en scène en regard des activités réalisées en matière du développement événementiel et touristique.

Il importe de mentionner que Cité en scène est un organisme à but non lucratif, qui a pour objets la création, la production et la diffusion de spectacles et d'activités de diffusion culturelle et participe au développement du territoire de la Ville de Shawinigan en termes de vitalité et d'attractivité.

L'entente prévoit la création d'un comité dont la mission sera d'assurer la coordination stratégique entre la Ville et Cité en scène relativement à l'exécution des engagements convenus entre les parties, à l'atteinte des objectifs établis et à la réalisation de projets structurants.

Le comité est composé des membres suivants :

Pour la Ville :

- Yves Lévesque, maire;
- Caroline Walker, conseillère;
- Anthony Lafrenière-Gélinas, conseiller;
- Kim Dumais, directrice générale;
- Pierre Beaulieu, directeur général adjoint - services de proximité.

Pour Cité en scène :

- le président du conseil d'administration;
- le directeur général;
- tout autre représentant ou expert dont la présence est jugée pertinente selon les sujets à l'ordre du jour.

Participent également aux rencontres, à titre d'observateur :

- l'adjointe administrative de Cité en scène;
- Toute autre personne invitée par le comité en raison de son expertise ou de son implication dans un dossier.

Autoriser le maire et la greffière et signer l'entente à intervenir avec la Cité en scène.

10. Contrat - services professionnels - portrait global de la sécurité routière aux abords des écoles primaires

Objet : octroyer le contrat pour des services professionnels en ingénierie visant la réalisation d'une étude de la sécurité routière aux abords des écoles primaires du territoire.

Dans le cadre des activités du Comité de stratégie globale de sécurité routière (CSGSR), un plan de sécurité routière comportant cinq objectifs stratégiques a été élaborés.

L'un des objectifs du plan visait spécifiquement l'analyse des corridors scolaires, l'évaluation des besoins en aménagement ainsi que la planification des interventions à prioriser en regard, notamment de la protection des usagers vulnérables.

Cette étude permettra de dresser un portrait des enjeux de sécurité autour des établissements scolaires ciblés, d'évaluer les besoins en matière de brigadiers scolaires, d'identifier les intersections présentant des risques pour les usagers vulnérables et de formuler des recommandations d'intervention adaptées au contexte shawiniganais.

Les résultats serviront à orienter les décisions futures de la Ville en matière de sécurité routière et de mobilité active dans les zones scolaires.

Sept soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres.

Le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit Groupe Intervia inc., pour un montant forfaitaire de 144 720 \$, taxes en sus.

11. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-776.1 - taxes et compensations 2026

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement SH-776 établissant les taux de taxes et compensations qui seront en vigueur pour l'année 2026 et déposer le projet de règlement SH-776.1 à cette fin.

Ce règlement a pour objet de préciser, pour les utilisateurs de conteneurs, du délai applicable pour présenter une demande de crédit.

12. Adoption - règlement SH-1.120 - conseil municipal et ses comités, ordre et paix publique, circulation et stationnement

Objet : adopter le règlement SH-1.120 modifiant le règlement général de la Ville en regard du conseil municipal et ses comités, de l'ordre et la paix publique, de la circulation et du stationnement.

Le présent règlement a pour objet de mettre à jour différentes dispositions du Règlement général SH-1 de la Ville, en fonction des nouvelles réalités.

Concernant le conseil municipal et ses comités, le titre 2 est modifié dans le but d'assouplir des processus décisionnels par la délégation de nouveaux pouvoirs au comité exécutif, ce qui améliore la qualité de services.

Le titre 4 de ce règlement est modifié pour interdire la baignade à partir de l'espace public situé sur la rue du Débarcadère pour des raisons de sécurité.

En matière de circulation, le conseil décrète une limitation de vitesse sur le chemin des Genévriers de même que sur l'avenue du Capitaine-Veilleux.

En matière de stationnement, le conseil décrète :

- l'aménagement d'une case réservée à l'usage exclusif des personnes à mobilité réduite sur l'avenue Champlain à proximité du Centre Roland-Bertrand;
- l'aménagement de cases réservées à l'usage exclusif des motocyclettes sur la 4^e Rue;
- une limitation au stationnement sur l'avenue Beaudry-Leman et la 123^e Rue;
- l'aménagement de nouvelles cases à proximité de la résidence Micheline-M.-Villemure (Unitaînés) afin d'y autoriser le stationnement;
- l'interdiction de stationnement sur une portion de la rue Pierre-Laporte et de la 25^e Rue.

Ce règlement est adopté avec changements. Ceux-ci portent plus particulièrement sur les pouvoirs du comité exécutif en matière de dotation et pour lui confier la compétence de déterminer les critères de sélection lorsqu'un système de pondération des offres est utilisé.

13. Adoption - règlement SH-218.13 - modification - programme de revitalisation - bâtiments industriels et commerciaux

Objet : adopter le Règlement SH-218.13 modifiant le Règlement SH-218 établissant un programme de revitalisation favorisant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments industriels et commerciaux afin de retirer les centres de données des projets admissibles à ce programme.

14. Adoption - règlement SH-791 - emprunt 5,5 M\$ - travaux de pavage 7 M\$

Objet : adopter le Règlement SH-791 décrétant un emprunt de 5 500 000 \$ et une dépense de 7 000 000 \$ pour des travaux de pavage.

Ce montant est celui prévu au Programme quinquennal d'immobilisations 2027-2031. Le programme comprend diverses interventions de réfection des chaussées sur l'ensemble du territoire, lesquelles seront réalisées en fonction des priorités établies par la Ville et de l'état des infrastructures concernées.

L'emprunt est d'une durée de vingt ans.

La Ville assumera annuellement le remboursement du capital et des intérêts à même ses revenus généraux. Une somme de 1 500 000 \$ sera financée à même le surplus non affecté du fonds général de la Ville.

Le règlement sera soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales.

15. Adoption - règlement SH-792 - emprunt 2 000 000 \$ - travaux de stabilisation du talus du rang Saint-Olivier

Objet : adopter le Règlement SH-792 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de stabilisation du talus routier sur le rang Saint-Olivier dans le cadre du glissement de terrain du 9 août 2024.

Le projet est prévu au programme quinquennal 2027-2031. Une procédure ouverte sera lancée à l'automne pour permettre une réalisation des travaux durant l'hiver 2027. En raison de l'instabilité, il est recommandé de faire les travaux en période hivernale.

L'emprunt est d'une durée de quinze ans. La Ville assumera annuellement le remboursement du capital et des intérêts à même ses revenus généraux.

Les travaux sont éligibles en totalité ou en partie à une aide financière du ministère de la Sécurité publique.

Ce règlement sera soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales.

16. Adoption - rapport d'état d'avancement - programme d'appui aux collectivités (PAC)

Objet : adopter le rapport d'état d'avancement mi-annuel présenté et désigner la greffière ou l'un de ses adjoints, comme signataire de ce rapport à transmettre au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

La Ville a demandé et obtenu du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) une nouvelle contribution financière, au montant de 154 612 \$, pour la réalisation d'un plan d'action, d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, en vue de sa réalisation au cours des trois prochaines années (2025-2028).

Dans ce contexte, un rapport d'état d'avancement a été produit pour illustrer les premières actions réalisées au 1^{er} semestre de l'année 1 de l'Entente 2025-2028 – tel qu'il est établi dans la Convention (MIFI – Ville).

Il convient de déposer ce 1^{er} rapport et d'en désigner le signataire.

17. Adoption - mise à jour du rapport d'activité 2025 - Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2

Objet : adopter la mise à jour du Rapport d'activité 2025 du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 conformément à l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

La mise à jour est requise pour confirmer les sommes engagées ont effectivement été versées.

18. Engagement et versement - aides financières - Programmes SHQ et Ville

Objet : accepter les demandes d'aides financières reçues dans le cadre de différents programmes de la SHQ et de la Ville.

L'objet de la résolution est d'autoriser le trésorier à verser à différents bénéficiaires, aux fins des programmes ci-après, la somme totale de 73 797,72 \$, répartie de la manière suivante :

- Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite	49 915,09 \$;
- Programme d'adaptation de domicile	1 356,09 \$ \$;
- Programme de revitalisation favorisant la rénovation et la réfection des façades de bâtiments commerciaux	22 526,54 \$.

Le trésorier est autorisé à ajuster le montant en fonction de la réclamation finale le cas échéant, à la hausse, pourvu que l'écart ne soit pas supérieur à 25 \$.

Les montants des subventions sont versés aux propriétaires de chacun des immeubles en cause.

19.Radiation des mauvaises créances

Objet : autoriser la radiation des mauvaises créances provenant de la cour municipale, du Service loisirs, culture et vie communautaire et du Service des finances pour un montant de 133 383,13 \$.	
Les montants à radier sont des créances irrécupérables pour divers motifs, dont le décès et l'épuisement des recours à des moyens de perception et se détaillent comme suit :	
- Cour municipale (amendes et frais impayés) :	15 374.89\$
- Service loisirs, culture et vie communautaire :	202.84\$
- Service des finances (factures diverses) :	117 805.40\$

20.Abrogation - résolution R 273-09-06-26 - Fête du Hockey de la 55

Objet : abroger la résolution R 273-09-06-26 qui autorisait la signature d'une entente à intervenir avec la Fête du Hockey de la 55 relativement à une aide financière de 50 000 \$ pour soutenir la tenue de la Coupe de la 55. L'événement n'aura pas lieu en décembre 2026.
--

21.Demande - Fonds de soutien à l'environnement, volet 1 - accompagnement municipal

Objet : autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du Fonds de soutien à l'environnement volet 1 - accompagnement municipal relativement au projet d'obtention de l'attestation ICI on repense + niveau Aspirant pour l'hôtel de ville.
La saine gestion des matières résiduelles contribue à limiter l'augmentation des coûts de collecte et de traitement de ces matières et à réduire les émissions de GES liées à la production, au transport et au traitement des matières résiduelles.
L'attestation ICI On repense (IOR+), anciennement ICI On recycle, permet de reconnaître et structurer le parcours des organisations participantes vers des meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles et d'économie circulaire.
Le volet 1 - accompagnement municipal, prend la forme d'un accompagnement professionnel de 50 heures maximum, offert par Environnement Mauricie.

22.Appui régional – projet de Groupe Pro-B à Shawinigan

Objet : adopter une résolution d'appui à portée régionale pour l'établissement de l'entreprise Pro-B sur le territoire de la Ville de Shawinigan et ainsi créer une grande boucle énergétique.
La Ville de Trois-Rivières, la Ville de Bécancour et la Ville de La Tuque emboîteront le pas en adoptant cette même résolution qui vise à demander au gouvernement du Québec et à Hydro-Québec de reconnaître le caractère structurant de ce projet et de considérer favorablement la demande énergétique qui lui est associée, en tenant notamment compte :
• de l'importance des investissements privés projetés; • de la création et du maintien d'emplois spécialisés; • des retombées anticipées pour les entreprises et les travailleurs de l'ensemble de la région; • de la requalification et de la réhabilitation d'un important site industriel; • de la valorisation de la chaleur résiduelle et de l'approche d'économie circulaire proposée;

- du développement d'activités manufacturières, technologiques et numériques à haute valeur ajoutée;
- ainsi que de la contribution du projet à la diversification et à la résilience économique du Québec.

23. Appui - Semaine nationale de la sécurité ferroviaire

Objet : appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2026.

24. Représentations

Objet : autoriser des élus municipaux à représenter la Ville à différentes activités et événements.

25. Affaires nouvelles

26. Période de questions

27. Levée de la séance

Me Chantal Doucet
Greffière